

Scientologue angevin : les plaignants sont à bout

Ils attendent, ce mardi, une décision de la cour d'appel concernant des liquidations de sociétés civiles immobilières. Et des nouvelles d'une éventuelle enquête pénale.

« La situation est très, très délicate. » Patrick Amate tire la sonnette d'alarme. A 66 ans, ce retraité se prépare à devoir quitter sa belle propriété de 310 m² habitables, à Carry-Le-Rouet, près de Marignane (Bouches-de-Rhône). « Au 1^{er} octobre, je suis expulsable. Je n'ai aucun logement. On va se retrouver à la rue avec un gamin qui a besoin de soins. »

Comme une bonne dizaine de familles, le sexagénaire est pris dans une spirale financière. Avec, au centre de ses reproches, un investisseur particulier : Jean-François Charpenet, qui a été à la tête d'une cinquantaine de sociétés civiles immobilières (SCI), propriétaire d'une liste de biens dont le nombre reste un mystère.

Un halo de soufre entoure le promoteur, également président d'Action soutien à l'Association spirituelle de l'Église de scientologie du Centre-Ouest. Une organisation dont l'objet est « de fournir un soutien logistique à l'association spirituelle Aescro, ainsi qu'à ses membres, par la mise à disposition, gratuite ou pour un loyer modique, de locaux sis à Angers ».

En février, le tribunal de commerce a liquidé la plupart des seize SCI de Jean-François Charpenet. Décision contre laquelle l'intéressé a fait appel pour cinq sociétés : Belco, la Gemmoise, Jifa, les Sources et Colour. Ce mardi, la cour d'appel doit rendre son délibéré.

Une châtelaine dans un logis

En attendant, ceux qui se plaignent des agissements du scientologue angevin rongent leurs freins. « Ils sont à bout », assure un fin connaisseur de l'affaire. La plupart dénoncent des



La cour d'appel doit rendre, ce mardi, son délibéré sur les contestations de liquidations judiciaires touchant six sociétés civiles immobilières du scientologue Jean-François Charpenet.

manœuvres pour leur faire accepter des opérations désavantageuses, notamment par des ventes à réméré. Une pratique désuète consistant, pour des propriétaires égarés par les dettes, de retrouver des liquidités. Ils cèdent leurs biens mais se réservent la possibilité de les racheter lors de jours meilleurs.

Des partenaires de Jean-François Charpenet risquent ainsi l'expulsion.

Il y a ceux n'ont plus rien. Comme cette ancienne châtelaine installée dans un bungalow de camping. Ceux qui sont sous traitement médicamenteux. Et ceux qui menacent de passer à l'acte.

Avec sa femme et son fils souffrant d'une maladie orpheline, la neurofibromatose, Patrick Amate s'attend à faire une croix sur sa maison à 1,5 million d'euros, avec piscine

et terrain de 1 250 m². Il a envoyé deux plaintes au parquet d'Angers. Enquête préliminaire ou classement sans suite ? Hier soir, le procureur Yves Gambert n'a pas indiqué comment il comptait les traiter. En attendant, les incertitudes dans ce dossier alimentent les fantasmes.

Josué JEAN-BART.